

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 1 : "VIEILLE VILLE"

**LUNDI 26 MARS 2018 à 18 heures,
Salle de la Glaye**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

Mme SERDJENIAN, adjointe, présidente du quartier,

Mme SERRA, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier,

Mmes SIRI et ANSELMi, adjointes,

MM. HAUTEFEUILLE, PERRAULT, conseillers municipaux délégués,

Mme GIBERT, conseillère municipale,

Mme SURGET, directrice générale adjointe des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

M. COLIN-LALU, directeur de la Police Municipale,

M. NICOLA, adjoint au directeur de la Police Municipale,

Adjudant BAUDIERE, représentant la brigade de Gendarmerie,

M. ILBERT, agent des services techniques,

M. DELEVALLE, représentant local de la société PIZZORNO,

Mme PELLEEN, ambassadrice du tri de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,

M. REYNET, coprésident suppléant du quartier,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

Excusés :

Mme SERRATI, coprésidente du quartier,

M. GUIBOURG, conseiller municipal.

* * *

M. GIRAUD ouvre la 20^e session des Comités de Quartiers en rappelant que depuis leur création, les « comités de quartiers » ont permis aux administrés, aux élus et aux services de se rencontrer 85 fois.

La réunion se basera à l'appui d'un visionnage déclinant plusieurs volets :

- réponses à vos requêtes,
- travaux,
- environnement,
- sécurité,
- général.

Les participants sont bien entendu invités à intervenir de façon tout à fait libre.

ENVIRONNEMENT

Les ambassadrices du tri travaillent de façon continue sur le terrain et rappellent les principales consignes de tri. Le but est de diminuer au maximum les ordures ménagères de chaque foyer.

Il est rappelé la mise à disposition, gratuite, de composteurs individuels. Pour ce faire, des « bons de réservations » sont disponibles et à retourner à la COM COM.

Concernant la collecte des bouchons en plastique, elle est organisée par des associations, sans relation avec la Communauté de Communes.

Les cartons, quant à eux, doivent systématiquement être pliés. A partir de la semaine prochaine, une nouvelle campagne de sensibilisation sera faite, notamment auprès des commerçants.

Les participants sont informés qu'à l'occasion du nouveau contrat liant la COM COM à la société prestataire de gestion des déchets, de nouveaux positionnements de containers pourront être envisagés.

Toutes les suggestions des administrés sont attendues :

- par téléphone au 04 94 96 06 68
- par mail : contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr

VIDEOSURVEILLANCE

Trois nouvelles caméras ont été installées :

- programme de logement « Les Lices » - « Le Couvent »,
- rue des Remparts,
- rue du Cépoun Sanmartin (équipement dit « nomade », c'est à dire non relié au Centre de Surveillance Urbaine).

M. DELEVALLE regrette d'une façon générale le manque d'application des consignes concernant le pliage des cartons et notamment dans le secteur de cette dernière rue.

Quant au dispositif mis en place permettant de « partager » les nuisances sonores générées par le nettoyage de la place aux Herbes, il est appliqué et donne satisfaction aux riverains.

TOILETTES du PORTALET

A la demande des administrés, un renforcement sensible de la signalisation indiquant les toilettes du Portalet a été effectué depuis la plage de la Ponche. Cinq nouveaux panneaux ont ainsi été disposés sur la promenade en bord de mer.

PLACE PERSON

Lors de la rencontre d'octobre 2017, certains riverains avaient signalé les manœuvres régulières de véhicules sur la place, ainsi que la présence d'un groupe de jeunes générant ainsi des nuisances.

Après vérification, la signalisation routière informant la voie sans issue est bien en place. La Police Municipale est également sensibilisée et opère des patrouilles.

ACACIA PLACE du REVELEN

Le remplacement de l'arbre mort par un pittosporum-tige est programmé.

Le bon de commande a été transmis à l'entreprise prestataire pour une intervention rapide.

TRAVAUX VIEILLE VILLE

Ces travaux, d'un montant de 2.340.000 € TTC sont à présent terminés. Ils concernaient :

- rue Portail Neuf,
- impasse de la Miséricorde,
- rue de la Treille,
- traverse de la Treille,
- rue des Féniers,
- impasse des Féniers,
- rue Sainte-Barbe,
- impasse Otou.

Ces réalisations constituent la fin du programme de réhabilitation prévu dans le secteur. Il est utile de rappeler que le quartier fait l'objet d'un réaménagement depuis maintenant neuf ans.

Concernant la rue de l'Ormeau, les réseaux souterrains ont été refaits. La voie sera repavée dans les jours qui viennent. Il en est de même pour les rues Jarlier et d'Aumale.

Quant à la rue de la Citadelle, différents concessionnaires y sont intervenus (ENEDIS, VEOLIA, Ville).

Monsieur le Maire insiste sur les travaux réalisés au niveau du pluvial permettant d'améliorer sensiblement l'écoulement des eaux.

Les administrés tiennent à adresser des remerciements aux services municipaux, ainsi qu'aux entreprises prestataires.

ECLAIRAGE PUBLIC du VIEUX PORT

Les travaux ont été inaugurés pour les fêtes de fin d'année.

Ils concernaient :

- les quais Péri, Suffren, Jaurès et Mistral,
- les môles d'Estienne d'Orves et Jean Réveille,
- la place de l'Annonciade et ses abords.

Dorénavant, 40 mâts sont implantés avec une qualité d'éclairage bien supérieure.

Les projecteurs installés sur les mâts sont gérés par un programme informatique qui permet d'éclairer les façades du Port. Il y a environ 200 scénarii de mise en scène.

Le coût des travaux s'élève à 640.791,36 € TTC.

FACADES et CLOCHER de l'EGLISE

L'opération de ravalement des façades a été suspendue à la demande de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui souhaite réaliser des investigations techniques et historiques supplémentaires.

Une analyse chronométrique et une enquête technique concernant les fissures vont être lancées.

Toutefois, durant l'hiver, la réfection complète de l'escalier menant au clocher et permettant l'accès à l'horlogerie a été réalisée.

Monsieur le Maire informe les participants qu'une déclaration de travaux a été déposée en bonne et due forme mais dans la mesure où il s'agit d'un monument historique classé, les services municipaux vont devoir déposer un permis de construire.

MISE aux NORMES des PARATONNERRES de l'EGLISE et de l'HOTEL de Ville

La réglementation concernant les paratonnerres a évolué au fil du temps et il se trouve que ceux du clocher et de l'hôtel de ville n'étaient plus aux normes, notamment les prises de terre qui permettent d'évacuer la foudre vers le sol.

Les travaux, d'un coût de 43.000 € HT, sont à présent terminés.

PARKING FOCH

Ce parking, situé avenue de la Résistance, en sous-sol, est constitué de la façon suivante :

Niveau -1 : fonctionnement public,

Niveau -2 : réservé aux locataires du programme « Les Echelles du Levant ».

Par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil Municipal a retenu la SEMAGEST comme délégataire du service public de la gestion des parcs de stationnement « Les Lices » et « Foch ».

Les tarifs appliqués sont dorénavant les suivants :

du 1^{er} avril au 31 octobre : tickets horaires

du 1^{er} novembre au 31 mars : abonnement : 50 € par mois ou 200 € les 5 mois.

QUARTIER du PILON

Les travaux ont été réalisés par ENEDIS et concernaient le renforcement du réseau.

Le Conseil Départemental, gestionnaire de la voie de circulation, réalisera le revêtement d'ici la fin de l'année.

PLATANES PLACE des LICES

Certains platanes ont fait l'objet d'une coupe en raison de leur maladie.

Ils feront l'objet d'un remplacement, prévu pour l'automne prochain, le temps nécessaire pour :

- mettre en place le marché d'appel d'offres pour les travaux,
- prévoir la fourniture de « platanors »,
- programmer les travaux hors saison estivale.

PARKING du PORT

L'objet des travaux était de remplacer les systèmes de barriérage d'entrées et de sorties par un nouveau matériel plus fonctionnel, de reconstituer les quais, d'actualiser et de remplacer les différentes caisses du parking.

A ce jour, deux dispositifs sont en fonctionnement. D'ici la fin du mois d'avril, les nouveaux équipements seront totalement opérationnels.

Par ailleurs, le système de reconnaissance de plaque sera fonctionnel, uniquement à la demande des abonnés souhaitant en bénéficier.

Monsieur le Maire précise que concernant le revêtement, quelques interventions, très limitées, seront réalisées. Le réaménagement complet interviendra à l'occasion de la mise en œuvre de l'esplanade du Nouveau Port.

ECOLE de VOILE : HYDROCONTEST

La première édition de l'Hydrocontest a eu lieu sur le parking du Port, du 2 au 9 septembre 2017.

Compte-tenu du franc succès de cet événement, la Commune a souhaité le pérenniser. Cependant, l'implantation du chapiteau et des structures sur le parking du Port ont nettement montré leurs limites, tant pour l'accueil des nombreux étudiants que sur le plan d'eau où se déroulaient les « compétitions ».

C'est la raison pour laquelle, à l'occasion de la reconduction de la manifestation, il est proposé que la base arrière soit assurée par l'Ecole de Voile pour un déroulement en mer dans la baie des Canoubiers.

Pour ce faire, il est nécessaire d'équiper le site d'infrastructures éphémères durant la période du 15 juin au 15 septembre 2018.

Ces équipements permettront d'offrir aux enfants et usagers :

- plus d'infrastructures et de matériels,
- un environnement plus agréable pour l'apprentissage de la voile,
- une sensibilisation aux enjeux de la préservation de la mer et de l'environnement,
- une baisse du prix des stages.

A ce titre, le coût d'une semaine de stage sera réduit de moitié par rapport à 2017 et passera donc de 100 à 50 €.

De plus, des créneaux horaires seront réservés pour les enfants du Centre Aéré et du C.L.J. qui bénéficieront, à ce titre, de la structure mise en place, du matériel et de l'initiation à la voile.

L'accueil des enfants et des usagers dans leur ensemble sera d'une haute qualité. Ce lieu, dédié à la famille verra ses horaires d'ouverture prolongés pour les loisirs et les stages particuliers.

IMPASSE des CONQUETTES

Comme prévu dans le PLU de 2013, la plateforme de l'impasse, classée dans la voirie communale depuis 2010, va être portée à 8 mètres de large. Son ouverture sera effective dès septembre 2019.

Cette ouverture, uniquement piétonne, permettra de développer l'attractivité de ce quartier en pleine mutation.

ANCIENS ABATTOIRS

Construit en 1876, le bâtiment a servi de lieu d'abattage jusqu'à la fin des années 1967 avant de devenir la ferronnerie de la Ville jusqu'en 2003.

Il a été décidé de donner ce bâtiment à bail à construction par délibération du 6 juillet 2017.

Le bail prévoit :

- à titre principal, la réhabilitation du site dans les règles de l'art (permis de construire du 30 mai 2017),
- à titre subsidiaire, la réservation d'un espace culturel mis à disposition de la Commune, durant certaines périodes, comprenant le rez-de-chaussée et le jardinet.

A ce jour, les délais sont tenus. Les travaux devraient être terminés à la fin de l'année.

Il est précisé que si la Ville avait assuré la remise en état du bâtiment, les travaux étaient estimés à environ 1.700.000 €.

ECOLE LOUIS BLANC

Depuis 2009, il n'y a qu'une seule école primaire à Saint-Tropez, positionnée sur deux sites.

Avec la diminution régulière des effectifs, il est aujourd'hui, malheureusement, possible de regrouper les élèves sur le site des Lauriers.

Afin de maintenir le niveau de confort actuel, quelques travaux de réaménagement et d'agrandissement vont démarrer dans les prochains mois, afin qu'à la rentrée 2019, élèves et corps enseignant soient accueillis dans les meilleures conditions.

Il est précisé que 76 enfants ont été inscrits dans les différentes écoles de la Commune grâce aux programmes de logements sociaux.

Monsieur le Maire informe les participants que pour l'instant, aucune réflexion, ni décision, n'a été prise concernant l'utilisation future du bâtiment Louis Blanc. Contrairement aux rumeurs qui circulent, il n'est pas question de le mettre en vente.

REQUALIFICATION de l'ENTREE de VILLE

A partir du 1^{er} octobre 2018 et pour une durée de sept mois, des travaux seront réalisés dans le secteur. Ils concerneront :

- la place de la Croix de Fer,
- le square de Lattre de Tassigny,
- la traverse du Marbrier,
- l'îlot paysager rue du 11 novembre 1918.

Le chantier comprendra la réhabilitation des réseaux souterrains, la réfection des revêtements de sol, la signalisation, l'éclairage public, le mobilier urbain.

Le coût estimatif du chantier s'élève à 1,6 M€ HT.

M. HAUTEFEUILLE précise qu'à ce jour, les entreprises ont remis leurs offres. Leur analyse aura lieu vers la mi-avril pour une validation en Conseil Municipal dans le courant du mois de juin. Le démarrage des travaux est prévu après « Les Voiles ».

Par la suite, se déroulera une deuxième tranche de travaux concernant l'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945 dans sa partie comprise entre l'îlot paysager de la rue du 11 novembre et l'entrée du parking du Port. Le coût estimatif des travaux s'élève à 727.000 € HT.

ENVIRONNEMENT

ELAGAGE des HAIES

Conformément à l'arrêté municipal du 31 juillet 2001, les administrés doivent entretenir, en bordure des voies, à l'aplomb des limites de propriétés, leurs haies, arbres et tous végétaux débordant sur la voie publique :

- pour des raisons de sécurité piétonne et routière,
- pour ne pas masquer la visibilité les panneaux de signalisation routière, les réverbères et afin d'éviter les dégâts sur les gros véhicules.

SENTIER du LITTORAL

Comme chaque année, des travaux de réfection ont été entrepris, tout le long du sentier, aux endroits nécessitant une mise en sécurité et du confortement :

- création de marches en pierre ou en bois en fonction de la nature du sol,
- aplanissement et élargissement de passage,
- création de muret de soutien en pierre,
- mise en place de garde-corps et de passerelles en bois.

MOUSTIQUES

Un nouveau document est mis à la disposition des administrés, rappelant les consignes à tenir afin de limiter au maximum la prolifération de ces insectes.

Pour compléter ces consignes :

- plus de 100 nichoirs à chauve-souris sont installés sur la commune ; ces équipements sont en vente au prix de 40 € auprès du service de l'Environnement,
- des traitements terrestres réguliers sont effectués par un agent du service qui pulvérise un produit larvicide dans tous les ruisseaux le long des routes, caniveaux, égouts, ainsi qu'en centre-ville.

ZERO PHYTO

Conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdisant l'utilisation des pesticides chimiques par l'Etat, le service Environnement, les entreprises en charge de l'entretien des espaces verts, ainsi que la régie gestionnaire de la voirie, des trottoirs et autres espaces naturels de la commune, depuis juin 2016, font usage de produits autorisés :

- bio-contrôle : insectes, acariens, champignons, bactéries, phéromones sexuelles et d'agrégation, extrait de plantes, d'algues et minéraux ...
- à faible risque,
- ceux utilisables en agriculture biologique.

DEBROUSSAILLEMENT

Débroussailler est une nécessité. Les objectifs à atteindre sont :

- protéger sa famille, sa maison, son terrain et ses biens,
- limiter la propagation du feu, diminuer son intensité,
- protéger la forêt et faciliter le travail et l'accès des pompiers.

Débroussailler est une obligation : la loi oblige tout propriétaire situé en forêt ou à moins de 200 mètres d'une forêt à débroussailler son terrain et le chemin d'accès, selon la zone d'habitation.

La PAROLE aux ADMINISTRÉS

ENVIRONNEMENT

Place des Lices

A la demande d'une administrée, des améliorations de nettoyage doivent être apportées au niveau des containers et poubelles installés place des Lices.

Mégots et déjections canines

Il est regrettable de constater les caniveaux remplis de mégots et les rues et trottoirs parsemés de déjections. Il est proposé à cette occasion de sensibiliser les fumeurs en utilisant un autocollant ayant fait ses preuves « Ici commence la mer ».

M. LESCA informe les participants que dans le courant du mois d'avril, à proximité de certaines corbeilles à papier seront installés des cendriers. Ces déchets seront ensuite collecter pour faire l'objet d'un recyclage.

Il est demandé à cette occasion de mettre en place des cendriers à proximité des toilettes du Portalet, ainsi qu'au niveau de la promenade située à l'arrière, côté mer.

Dépôts sauvages

Il est demandé d'intervenir auprès du gérant du « Bar du Port » afin qu'il respecte les consignes en matière de dépôts des déchets et d'occupation de la voie publique. En effet, des casiers à bouteilles sont systématiquement déposés, chaque jour, dans la traverse reliant la rue Allard à la rue Seillon.

De plus, un haut parleur est installé à l'extérieur et diffuse de la musique, côté place Grammont. Ce type d'équipement est pourtant interdit.

PAV de la Citadelle

A l'occasion d'intempéries ou lors de leur nettoyage, l'eau stagne dans ces équipements car ils ne bénéficient pas d'écoulement.

Une intervention de la COM COM doit être programmée rapidement afin d'éviter les nuisances olfactives et la prolifération des moustiques.

CIRCULATION RUE GAMBETTA

Malgré la présence de signalisation, à l'entrée de la voie, limitant l'accès aux gros véhicules, certains automobilistes s'y présentent et rencontrent des difficultés à manœuvrer pour emprunter la rue Victor Laugier.

Le rajout d'un panneau rappelant le gabarit des véhicules est demandé.

SECURITE

Le gérant de l'établissement « L'Esquinade » tient à signaler la présence de groupes de jeunes mineurs et clandestins, dont certains en provenance d'une commune voisine, qui font preuve d'une agressivité extrême.

Monsieur le Maire prend note et rappelle que la Gendarmerie est mieux équipée que la Police Municipale pour adopter la bonne stratégie d'intervention.

STATIONNEMENT

Les riverains de la Vieille Ville peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un stationnement sur le môle Jean Réveille. Il est toutefois regretté la présence de très nombreux véhicules sur ce site, ne possédant pas de macaron officiel et pénalisant ainsi les administrés.

Ces contrevenants ont en effet accès à ce secteur réservé par le biais de certains commerçants ou résidents.

Le problème est connu par les services municipaux. La Police Municipale devra renforcer son action de contrôle et de verbalisation.

VIDEOSURVEILLANCE

Rue du Cépoun Sanmartin

Monsieur le Maire informe les participants qu'il ne veut plus voir, cette année, les débordements constatés jusqu'à présent. La caméra nomade mise en place récemment ne suffira certainement pas. Un équipement fixe sera installé dès que possible pour permettre des interventions de la Police en temps réel.

Un véritable problème d'incivisme est constaté au niveau des dépôts sauvages et le non respect des horaires de sortie des déchets.

Le volet répressif sera mis en place.

INTERNET et FIBRE OPTIQUE

Des riverains signalent le problème rencontré depuis quelques semaines avec le débit internet. Des informations sont demandées à ce sujet.

M. LESCA informe les participants qu'il n'a pas été réalisé d'intervention sur les réseaux de télécommunications dans le secteur et que les services municipaux n'ont enregistré aucune requête à ce sujet. Toutefois, depuis environ trois semaines, le débit est plus faible d'une façon générale dans le Golfe.

Monsieur le Maire précise qu'un schéma départemental d'aménagement numérique est en cours, géré par la Communauté de Communes. SAINT-TROPEZ est classé en zone prioritaire. Normalement, d'ici deux ans, tous les problèmes devraient être résolus.

ECLAIRAGE PUBLIC PLACE aux HERBES

L'éclairage du site est souvent en panne, ainsi que celui du marché au poisson.

Une intervention sera programmée rapidement.

LAVOIR de la CITADELLE

Des informations sont demandées concernant le devenir de ce bâtiment.

M. GIRAUD précise qu'il n'y a pas de projet programmé pour l'instant.

ABORDS de la CITADELLE

Il est signalé l'état de ravinement avancé dans lequel se trouve le mur de soutènement des pentes de la Citadelle, situé après le Byblos. Il en est de même pour la partie se trouvant face au cimetière, ainsi que pour le petit escalier situé pratiquement en face de la montée Ringrave qu'il convient de remblayer.

Une visite sur place sera programmée pour évaluer les travaux à réaliser et les effectuer au plus vite.

JARDINIÈRES RUE des BOUCHONNIERS

Une nouvelle fois, les riverains souhaitent que l'arrosage des jardinières soit assuré par l'entreprise en charge de la gestion des espaces verts communaux.

MM. GIRAUD et HAUTEFEUILLE rappellent qu'à l'origine, il était convenu que la Ville mettait en place les jardinières et que l'entretien en revenait aux riverains.

A la demande de **Monsieur le Maire** et dans le cadre du nouveau marché concernant les espaces verts, le coût de cette prestation supplémentaire devra être chiffré et présenté aux élus afin que le « bureau municipal » prenne une décision définitive.

TRAVAUX PRIVÉS RUE du CEPOUN SANMARTIN

Malgré plusieurs signalements auprès de la Police Municipale, l'entreprise en charge de la réalisation de travaux chez un particulier dans un immeuble de la rue génère toujours autant de nuisances (bruit, poussière, stationnement anarchique ...).

M. PERRAULT assure qu'un contrôle sera fait dans les tous prochains jours concernant les autorisations délivrées à l'entreprise et le respect des dispositions arrêtées.

* * *

La séance est levée à 20 heures

Le coordonateur des « comités de quartiers »,

Georges GIRAUD